

Compte rendu du Conseil Municipal 11 mars 2020

Présents : M BERTHON Alain, M MEYSSONNIER Noël, M NEDELEC Jean-Yves, Mme AJCHENBAUM Judith, Mme ANDRIEU Françoise, M CARTIGNY Jean-Louis, M BARNES Philippe, M DOURS Robert, Mme CONZETT Séverine, M DANIEL Francis.

Représenté : Mme LAFON Catherine.

Excusé : M BOUDET Frank.

Absent : Mme GILBERT Sophie, M BOURDALLE Jean Claude, M MARTOREL Didier

Secrétaire de la séance : Mme Séverine CONZETT

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 5 février 2020, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

Demande d'autorisation d'ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Changement de dénomination d'une voie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

1- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Le Conseil Municipal examine les comptes administratifs 2019 qui s'établissent comme suit :

1-1 BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement

Dépenses	703 457,49 €
Recettes	809 840,17 €
Résultat reporté (excédent)	562 918,70 €
Part affectée à l'investissement	86 776,17 €
Excédent de clôture	582 525,21 €

Investissement

Dépenses	1 152 644,73 €
Recettes	1 426 297,29 €
Résultat reporté (déficit)	502 611,45 €
Déficit de clôture	228 958,89 €

1-2 SERVICE ASSAINISSEMENT

Exploitation

Dépenses	38 128,16 €
Recettes	46 582,38 €
Résultat reporté (excédent)	44 116,47 €
Part affectée à l'investissement	16 801,16 €
Excédent de clôture	35 769,53 €

Investissement

Dépenses	36 751,50 €
Recettes	36 130,16 €
Résultat reporté (déficit)	16 801,16 €
Déficit de clôture	17 422,50 €

1-3 RÉGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Exploitation

Dépenses	6 101,16 €
Recettes	8 229,38 €
Résultat reporté (excédent)	870,62 €
Excédent de clôture	2 998,84 €

Investissement

Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Résultat reporté (excédent)	23 894,25 €
Excédent de clôture	23 894,25 €

Monsieur le Maire étant sortie de la salle, Monsieur Noël MEYSSONNIER, 1^{er} adjoint, met au vote les Comptes Administratifs 2019 :

- Compte Administratif de la Commune approuvé à l'unanimité ;
- Compte Administratif de l'Assainissement approuvé à l'unanimité ;
- Compte Administratif de la Régie des Transports approuvé à l'unanimité ;

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 0

2- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019

M Alain BERTHON, Maire, rappelle aux élus que les comptes de gestion transmis par le comptable sont en concordance avec les comptes administratifs établis par la commune et propose de les approuver.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité les Comptes de Gestion 2019.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

3- RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT 2019

3-1 BUDGET PRINCIPAL

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	476 142,53 €
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	106 382,68 €
Résultat cumulé au 31/12/2019	582 525,21 €
A. EXCEDENT AU 31/12/2019	582 525,21 €
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	582 525,21 €
B. DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

L'inscription budgétaire sur budget primitif 2020 a été approuvée à l'unanimité par l'ensemble du Conseil.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

3-2 SERVICE ASSAINISSEMENT

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	27 315,31 €
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	25 538,91 €
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	8 454,22 €
Résultat cumulé au 31/12/2019	35 769,53 €
A. EXCEDENT AU 31/12/2019	35 769,53 €
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	17 422,50 €
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	18 347,03 €
B. DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

L'inscription budgétaire sur budget primitif 2020 a été approuvée à l'unanimité par l'ensemble du Conseil.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

3-3 RÉGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	870,62 €
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	2 128,22 €
Résultat cumulé au 31/12/2019	2 998,84 €
A. EXCEDENT AU 31/12/2019	2 998,84 €
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	2 998,84 €
B. DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

L'inscription budgétaire sur budget primitif 2020 a été approuvée à l'unanimité par l'ensemble du Conseil.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

4- ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX – AMÉNAGEMENT D’UN BÂTIMENT EXISTANT EN CABINET D’ORTHOPHONISTES

Monsieur le Maire rappelle qu’un marché de travaux pour l’aménagement d’un bâtiment existant en cabinet d’orthophonistes a été lancé par la collectivité sous la forme d’une procédure adaptée soumise aux dispositions de l’article L.2123-1 du Code de la commande publique.

Cette consultation a été lancée le 06 février 2020 pour une remise des offres fixée le 25 février 2020 à 09h30.

La consultation comprenait 8 lots.

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Démolition / VRD / GO / Enduit
2	Menuiseries Extérieures
3	Plâtrerie / Isolation / Faux Plafond
4	Menuiseries Intérieures
5	Electricité / Courants Faibles
6	Plomberie / Sanitaire / Chauffage et VMC
7	Revêtements Sols et Faïences
8	Peintures

Les membres de la Commission d’Appel d’Offres se sont réunis le 10 mars 2020 à 13h30 afin de procéder au choix des meilleures offres au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d’analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Nom de l’entreprise</i>	<i>Montant HT</i>
1	Démolition / VRD / GO / Enduit	ALAIN DIAS & FILS SAS	27 994,96 €
2	Menuiseries Extérieures	LES MENUISIERS D’OCCITANIE	4 166,67 €
3	Plâtrerie / Isolation / Faux Plafond	MONTAGNE PLATRERIE	7 495,46 €
4	Menuiseries Intérieures	LES MENUISIERS D’OCCITANIE	3 885,00 €
5	Electricité / Courants Faibles	BATUT ET FILS ELECTRICITE SAS	5 976,79 €
6	Plomberie / Sanitaire / Chauffage et VMC	SYSTHERMIC 81	7 489,11 €
7	Revêtements Sols et Faïences	REY SOL CONFORT	2 700,00 €
8	Peintures	LACOMBE	4 948,89 €
TOTAL			64 656,88 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité décide de retenir la proposition du Maire et de valider ainsi les décisions de la Commission d’Appel d’Offres, approuve les clauses du marché à passer avec les prestataires cités ci-dessus, autorise le Maire

à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations et dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

5- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DU FDT – OPÉRATION « AMÉNAGEMENT D’UN BÂTIMENT EXISTANT EN CABINET D’ORTHOPHONISTES »

Considérant le souhait de la commune d’aménager un bâtiment existant en cabinet d’orthophonistes et le coût prévisionnel du projet qui se décline de la manière suivante :

- Marché de travaux d’exécution (entreprises) : 64 656,88 € HT
57 446,14 € HT (hors VRD)
- Frais d’études (architecte conception-réalisation, bureau de contrôle, coordonnateur SPS) : 12 001,26 € HT

Soit un total de 76 658,14 € HT
69 447,40 € HT (hors VRD)

Considérant que pour le financement de ces travaux, la Commune peut solliciter le concours financier du Conseil Départemental au taux le plus élevé possible, au titre du Fonds de Développement Territorial, Axe 1, Mesure 1,

Considérant les aides prévisionnelles du projet qui se déclinent de la manière suivante :

NOM DES ORGANISMES	DETAIL
REGION OCCITANIE - FRI	21 000,00 € (27,39 %)
CONSEIL DEPARTEMENTAL – FDT	20 834,22 € soit 30 % de 69 447,40 € (27,18%)
AUTOFINANCEMENT	34 823,92 € (45,43 %)

Où l’exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de solliciter le concours financier du Conseil Départemental du TARN au titre du Fonds de Développement Territorial, Axe 1, Mesure 1, au taux le plus élevé possible, d’autoriser le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s’y rapportant et précise que les sommes sont prévues au budget 2020.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

6- DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION AU TITRE DU FRI – OPÉRATION « AMÉNAGEMENT D’UN BÂTIMENT EXISTANT EN CABINET D’ORTHOPHONISTES »

Considérant le souhait de la commune d’aménager un bâtiment existant en cabinet d’orthophonistes et le coût prévisionnel du projet qui se décline de la manière suivante :

- Marché de travaux d’exécution (entreprises) : 64 656,88 € HT

- Frais d'études (architecte conception-réalisation, bureau de contrôle, coordonnateur SPS) : 12 001,26 € HT

Soit un total de 76 658,14 € HT

Considérant que pour le financement de ces travaux, la Commune peut solliciter le concours financier de la Région Occitanie au taux le plus élevé possible, au titre du Fonds Régional d'Intervention (FRI),

Considérant les aides prévisionnelles du projet qui se déclinent de la manière suivante :

NOM DES ORGANISMES	DETAIL
REGION OCCITANIE - FRI	21 000,00 € (27,39%)
CONSEIL DEPARTEMENTAL – FDT	20 834,22 € (27,18 %)
AUTOFINANCEMENT	34 823,92 € (45,43%)

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de solliciter le concours financier de la Région OCCITANIE au titre du Fonds Régional d'Intervention (FRI) au taux le plus élevé possible, d'autoriser le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant et précise que les sommes sont prévues au budget 2020.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

7- OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR LA SECTION INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Afin d'assurer la continuité du service public sur la période de janvier à avril 2020, préalable au vote du budget primitif, il est nécessaire de procéder à certaines ouvertures de crédits sur la section investissement du budget 2020, tel que le permet l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

L'exécutif de la collectivité territoriale peut en effet, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (budget prévisionnel et décisions modificatives, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Compte tenu que le budget primitif n'est pas adopté au 1^{er} janvier, Monsieur le Maire propose donc l'ouverture pour 2020 des crédits d'investissement pour un montant total de 3 800,00 €.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de voter cette ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section investissement 2020 d'un montant de 3 800,00 € réparti de la manière suivante :

- Dépenses : article 2031 – opération n°293 « Création cabinet orthophonistes » pour un montant de 2 100,00 €.
- Dépenses : article 2158 - opération n°279 « Cantine scolaire » pour un montant de 1 700,00 €.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

8- RÉVISION DES LOYERS

Monsieur le Maire propose de réactualiser le prix du loyer des immeubles communaux en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers du 4^o trimestre publié par l'INSEE comme suit :

- Logement « Presbytère Appt N°1 » au 1er mars 2020 :

$$426,31 \text{ €} \times 130,26 (\text{indice } 4^{\circ} \text{ tri } 2019) / 129,03 (\text{indice } 4^{\circ} \text{ tri } 2018) = 430,37 \text{ €}$$

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

9- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TRIENNALE 2020/2023 « RÉSEAU JEUNE PUBLIC » AVEC LA F.O.L.81

Considérant que la convention relative aux spectacles jeunes publics signée entre la Fédération des Œuvres Laïques du TARN et la commune de Fiac vient à échéance en juin 2020 ;

Vu la lettre de Monsieur le Président de la F.O.L. 81 du 03 février 2020 ;

Considérant la proposition de Monsieur le Président de la F.O.L. 81 de renouveler la convention triennale à compter du 30 juin 2020 afin que l'école continue de bénéficier de ces prestations ;

Considérant la décision du Conseil d'Administration de la F.O.L. 81 d'augmenter de 0,10 € par enfant et par spectacle la participation des communes et des écoles ;

Considérant l'intérêt pédagogique certain des spectacles pour enfants organisés par le service culturel de la F.O.L.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le renouvellement du programme « Réseau ZIG Z'ARTS TARN, L'Ecole rencontre les Arts de la Scène », approuve les termes de la convention à signer par Monsieur le Maire pour une durée de trois ans, du 30/06/2020 au 30/06/2023, approuve le budget prévisionnel de ce programme et décide de participer à cette action suivant la répartition suivante par enfant et par spectacle, pour l'année scolaire :

	Participation année scolaire 2020-2021	Participation année scolaire 2021-2022	Participation année scolaire 2022-2023
Tarif de base (prise en charge du transport par la FOL)	5,10 €	5,20 €	5,30 €
Si la FOL utilise une salle de la commune <i>à titre gracieux</i>	4,65 €	4,75 €	4,85 €
Si l'école se déplace à pied vers une salle de la commune	4,35 €	4,40 €	4,45 €
Si la mairie prend en charge le transport	3,85 €	3,90 €	3,95 €

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**10- CHANGEMENT DE DÉNOMINATION D'UNE VOIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME
D'ADRESSAGE DE LA POSTE**

Dans le cadre du programme d'adressage de La Poste, il convient de modifier le nom d'une voie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le changement de nom « Route de la Briquèterie » en « Route d'En Caussé ».

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été soumises au Conseil Municipal, Madame le Maire déclare la séance close à 21h30.

AJCHENBAUM Judith	
ANDRIEU Françoise	
BARNES Philippe	
BERTHON Alain	
BOUDET Frank	Excusé
BOURDALLE Jean-Claude	Absent
CARTIGNY Jean-Louis	
CONZETT Séverine	
DANIEL Francis	
DOURS Robert	
GILBERT Sophie	Absente
LAFON Catherine	Représentée par Jean-Louis CARTIGNY
MARTOREL Didier	Absent
MEYSSONNIER Noël	
NEDELEC Jean-Yves	